

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 2 juillet 2024**, à 19 h 30, à l'immeuble Mailhot, 2270, avenue Mailhot, Saint-Hyacinthe, J2S 4G3.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Blouin-Bérard, Stéphanie,	Gélinas, Maryse,
Bourgeois, Elen,	Hébert, Nicolas,
Brennan, Stéphane,	Jourdain, Anne,
Chaput, Pierre-Luc,	Loranger, Amélie,
Choinière, Michel,	Malenfant, Daniel.
Fontaine, Daniel,	

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,
Brisebois, Patrice, directeur général adjoint,
Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,
Laplante, Marie-Claude, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale,
St-Germain, Karina, directrice générale adjointe.

Avaient avisé de leur absence, madame et monsieur :

Bélanger, Joël,
Favreau, Émilie.

Est absent, monsieur :

Lussier, Philippe.

Sont invités, madame et messieurs :

Bérubé, Carl, directeur de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe et des Services éducatifs en formation professionnelle,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Leblanc, Pascal, directeur du Centre de formation des Maskoutains, Saint-Hyacinthe-Acton et des Services éducatifs en formation générale des adultes,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, procède à l'ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

M^{me} Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CA-24-07-216

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Approbation participation en visioconférence

Aucun membre en visioconférence.

Assermentation d'un nouveau membre du conseil d'administration

Le nouveau membre du conseil d'administration, M. Michel Choinière, a prêté serment devant le directeur général du Centre de services scolaire, M. Jean-Pierre Bédard, de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités.

Démission d'un membre du conseil d'administration

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, informe les membres de la démission de M^{me} Sylvie Ménard à titre de membre du conseil d'administration. Cette démission est effective au 20 mai 2024. M^{me} Ménard occupait un poste de représentante des directions d'établissement.

Période de questions

Aucune question.

Bloc de résolutions et de redditions de comptes

CA-24-07-217

M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024 et de prendre acte des informations et des rapports de redditions de comptes suivants :

- Offre de services du secteur de l'éducation des adultes;
- Offre de services du secteur de la formation professionnelle;
- Octroi de contrats de services de formation de plus de 100 000 \$;
- Octroi de contrats de services de formation de plus de 250 000 \$;
- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modifications de plus de 10 % du montant initial d'un contrat.

Nominations aux comités du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE chaque membre a été appelé à indiquer son intérêt à faire partie de l'un ou l'autre comité du conseil d'administration;

CA-24-07-218

M. Nicolas Hébert propose et il est unanimement résolu de nommer les personnes suivantes à chacun des comités du conseil d'administration :

Comité de vérification :

M. Stéphane Brennan
M. Pierre-Luc Chaput
M. Philippe Lussier

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Comité consultatif
du transport scolaire : M^{me} Stéphanie Blouin-Bérard
M^{me} Émilie Favreau

Comité des ressources humaines : M^{me} Elen Bourgeois
M. Nicolas Hébert
M. Daniel Malenfant

Comité de gouvernance et d'éthique : M. Michel Choinière
M^{me} Maryse Gélinas
M^{me} Anne Jourdain
M^{me} Amélie Loranger

Comité sur la sécurité
aux abords des écoles : M. Daniel Malenfant

Plan de gestion des risques

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle*, le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe doit adopter, annuellement, son plan de gestion des risques;

CONSIDÉRANT QU' une révision annuelle de ce plan doit être faite par l'organisation;

M^{me} Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu d'adopter le *Plan de gestion des risques en matière de collusion et de corruption 2024-2025*, tel que présenté.

CA-24-07-219

Encadrement budgétaire 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 472 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que :

Le ministre établit annuellement, après consultation des centres de services scolaires, et soumet à l'approbation du Conseil du trésor des règles budgétaires pour déterminer le montant des dépenses de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette qui est admissible aux subventions à allouer aux centres de services scolaires et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Ces règles budgétaires doivent être établies de façon à prévoir, relativement à l'allocation des subventions pour les dépenses de fonctionnement des centres de services scolaires, une répartition équitable. [...];

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT la réception tardive du projet des règles budgétaires 2024-2025 et des paramètres de consultation de financement du MÉQ ainsi que des paramètres de consultation le 12 juin 2024, du Règlement du taux de taxe scolaire et taux d'intérêt applicable aux taxes scolaires éligibles pour l'année scolaire 2024-2025 reçu le 15 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU' il s'avère important d'établir l'encadrement budgétaire 2024-2025 pour l'élaboration du budget initial du Centre de services scolaire ainsi que des budgets des établissements et des services;

CONSIDÉRANT les consultations menées notamment auprès du comité de répartition des ressources et de ses sous-comités ainsi que du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée au comité de vérification le 25 juin 2024;

M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'adopter l'encadrement budgétaire pour l'année financière 2024-2025.

Budget initial 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la réception tardive du projet des règles budgétaires 2024-2025 et des paramètres de consultation de financement du MÉQ ainsi que des paramètres de consultation le 12 juin 2024, du Règlement du taux de taxe scolaire et taux d'intérêt applicable aux taxes scolaires éligibles pour l'année scolaire 2024-2025 reçu le 15 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous nous sommes inspirés des allocations scolaires 2023-2024 comme base de travail en incluant des ajouts et des modifications notamment les nouvelles conventions collectives et que nous nous sommes arrimés au projet des règles budgétaires;

CA-24-07-220

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE ce budget est rendu disponible avant l'adoption des règles budgétaires au Conseil du Trésor;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 807 902 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2023 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 11 614 898 \$ a été établi en prenant en considération:

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 37 125 106 \$, et;
- un nombre de 38 720 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et;
- le taux de 0.09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.

M^{me} Maryse Gélinas propose et il est unanimement résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette, prévoyant des revenus de 297 063 452 \$ et des dépenses de 297 871 354 \$, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

CA-24-07-221

Offre de financement consolidée 2024-2025

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une décision de la Banque du Canada, le taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) va disparaître à partir du 28 juin 2024 et qu'il sera remplacé par un taux sans risque et très sécuritaire calculé par la Banque du Canada soit le CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average);

CONSIDÉRANT la publication à la Gazette officielle du Québec le 24 avril 2024 d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur les emprunts effectués par un organisme visant à modifier l'article 2 afin de remplacer le taux de référence CDOR par le taux CORRA;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT QU' en raison du changement législatif qui s'opère actuellement sur le marché, aucune nouvelle Acceptation Desjardins ne pouvait être émise pour une échéance excédant le 28 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de financement initiale du CSSSH datant du 30 avril 2009 doit être mise à jour pour se conformer à la nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée au comité de vérification le 25 juin 2024;

CA-24-07-222

M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre de financement consolidée, modifiée et mise à jour proposée par la Fédération des Caisses Desjardins du Québec.

Listes de projets supplémentaires comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public – 2024-2025

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 394 du Règlement de délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions, le conseil d'administration doit approuver la liste des contrats prévus en approvisionnement, services, construction et technologies de l'information dont le montant estimé est supérieur au seuil d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les priorités retenues pour les projets d'immobilisation;

CA-24-07-223

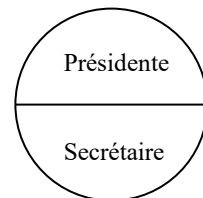
M. Daniel Fontaine propose et il est unanimement résolu d'approuver les projets à la liste soumise au conseil d'administration pour les mesures de maintien du bâtiment 2024-2025 comportant des dépenses supérieures au seuil d'appel d'offres public. Ces projets seront réalisés en respectant les encadrements légaux applicables de même que les encadrements internes du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Politique 701 – Utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication

CONSIDÉRANT l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication est essentielle pour le fonctionnement quotidien du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de garantir une utilisation responsable et sécurisée de ces ressources;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**



CONSIDÉRANT QUE le cadre légal entourant l'utilisation des technologies de l'information a évolué depuis la dernière mise à jour de la politique;

M^{me} Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu d'adopter la Politique 701 – *Utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication* telle que présentée.

CA-24-07-224

Autorisation de signature – terrains de l'école de la Rocade

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'école de la Rocade;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec exige que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe soit propriétaire des terrains;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la municipalité de Saint-Dominique et le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe pour officialiser l'acquisition des terrains;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable que la situation soit régularisée dès que possible;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation a été déposée au ministère de l'Éducation du Québec;

M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'autoriser M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, ou, en cas d'absence ou d'incapacité, l'un des directeurs généraux adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette transaction et au protocole d'entente.

CA-24-07-225

Huis clos

M^{me} Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu de décréter un huis clos pour étudier le point qui suit à l'ordre du jour.

CA-24-07-226

Retour en assemblée délibérante

M^{me} Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu de revenir en assemblée délibérante.

CA-24-07-227

Dépôt d'un rapport du comité d'enquête à l'éthique et la déontologie

CONSIDÉRANT le rapport (déposé en annexe confidentielle) reçu du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie le 26 juin dernier;

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT l'article 34 al. 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (le « Règlement ») qui prévoit que le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception;

CONSIDÉRANT l'article 35 al. 1 du Règlement qui prévoit que le conseil d'administration vote sur le rapport à la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé;

CONSIDÉRANT le mandat du comité de gouvernance et d'éthique d'assister les membres du conseil d'administration dans l'application des normes d'éthique et de déontologie;

CA-24-07-228

M^{me} Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt du rapport (déposé en annexe confidentielle) du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

Avis de la protectrice régionale de l'élève

M^{me} Marie-Claude Laplante informe les membres des recommandations reçues dans le cadre d'un avis de la protectrice régionale de l'élève, auxquelles le Centre de services scolaire donnera suite.

Rapport du directeur général

M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Levée de la séance

CA-24-07-229

M^{me} Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance à 21 h 26.

 Présidente

 Secrétaire générale